

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mars 2018

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° CF18

présenté par

Mme Rabault, M. Pueyo, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune et M. Pupponi

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter l'alinéa 153 par la phrase suivante :

« Dans ce cadre, le Gouvernement s'engage en faveur d'une révision progressive de la grille indiciaire des salaires des personnels civils et militaires du ministère des armées afin de faciliter le recrutement et la fidélisation de ces personnels. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans leur rapport sur l'application de la LPM 2014-2019, Joaquim Pueyo et François André soulignent qu'« une forte concurrence avec le secteur privé existe pour certains métiers rares ou très qualifiés (médecins, mécaniciens spécialisés, linguistes...) qui nécessitera un effort en termes de rémunération. Les plus petites soldes devront elles aussi être revalorisées, dans le cadre de la transposition des règles de la fonction publique. »

Cet amendement vise à ce que le Gouvernement s'engage en faveur d'une révision progressive de la grille indiciaire des salaires des personnels civils et militaires du ministère des armées afin de faciliter le recrutement et la fidélisation de ces personnels.